



## Dettes pas de notre fait mais de celui de son ex

Par **angel183**, le **14/10/2009** à **18:19**

Bonjour,

Je m'adresse à nouveau à vous car les problèmes ne cessent de s'agrandir.  
Avant de me rencontrer mon conjoint vivait avec une femme avec qui il a eu 2 enfants.

Depuis le mois de juin (bail à l'appui), nous vivons ensemble et nous lui versons tous les mois la pension alimentaire.

Nous nous sommes aperçus au fur et à mesure qu'elle ne payait pas ses factures, ni son loyer, ni quoi que soit qui ne soit pas pour son bien-être personnelle: coiffeur, vêtements ... et rien pour ses filles.

L'électricité et le gaz étaient au nom de mon conjoint et lors du changement il y a eu un bugg informatique de leur côté du coup aucune donnée n'a été prise en compte. Conséquence nous nous retrouvons avec plus de 2 200 euros à payer de gaz et électricité venant de sa maison à l'autre.

De plus, elle ne paie pas son loyer et c'est ma belle mère qui le paie car cette dernière se trouve aval du prêt.

L'ex de mon conjoint a la belle vie, elle paie rien fait des dettes sur la tête de mon conjoint et de ma belle mère.

Comment la contraindre? Car elle est au chômage n'a jamais travaillé, et dépense ses sous dès l'arrivée de son chômage. C'est à dire que quelques heures après avoir touché de l'argent il n'y a plus rien.

J'ai très envie d'aller voir un avocat cependant, avoir des frais pour notre part à cause d'elle

non merci.

J'espere de tout coeur que vous repondrez tres rapidement à mon mail et surtout que vous me donnerez une solution car dans tres peu de temps nous allons recevoir des lettres d'huissier et comme son ex le dit si bien "c'est pas a mon nom donc je ne paierai rien".